

AVIS PUBLIC

ORDONNANCES
SÉANCE DU 6 juillet 2026

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 6 juillet 2026, les ordonnances suivantes:

C-4.1, o. 370, relative à l'aménagement d'un passage pour personnes sur la rue Saint-Dominique, devant l'entrée de l'aréna Saint-Louis dans l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

2025-20, o. 002, relative à l'augmentation du budget annuel des SDC – 2026;

2025-11, o. 002, autorisant la réduction de 50 % les frais associés à l'occupation temporaire du domaine public ainsi que des frais d'étude du projet d'agrandissement et des frais d'étude du projet de restauration, de remplacement ou de transformation des composantes du bâtiment situé au 3450, rue Saint-Urbain couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2026;

C-4.1, o. 371; **2026-01**, o. 005; **P-1**, o. 137, relative à la programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

01-277, o. 022, permettant d'autoriser une murale sur le bâtiment sis au 1, boulevard Saint-Joseph Ouest;

P-1, o. 138; **O-0.1**, o. 172; **P-12.2**, o. 040; **C-4.1**, o. 372; **2026-01**, o. 006, relative aux promotions commerciales;

Et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), *Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour l'année civile 2026* (**2025-20**), *Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Exercice financier 2026* (**2025-11**), *Règlement sur le bruit à l'égard de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (**2026-01**), *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**), *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (**01-277**), *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., c. **O-0.1**), et du *Règlement concernant la propreté et la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. **P-12.2**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'arrondissement situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 7 juillet 2026.

Me Karen Loko
Secrétaire d'arrondissement

CERTIFICAT DE PUBLICATION

**ORDONNANCES
SÉANCE DU 6 juillet 2026**

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie, conformément à l'article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que **l'avis public concernant les ordonnances édictées par le conseil d'arrondissement à sa séance ordinaire du 6 juillet 2026**, a paru le 7 juillet 2026 sur le site internet de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

Fait à Montréal, le 7 juillet 2026.

Me Karen Loko
Secrétaire d'arrondissement